



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 décembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Liban
(2023-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Liban (2023-2025)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Situé au cœur de la région des États arabes, le Liban compte une population de 6,7 millions d'habitants, répartis sur un territoire de 10 400 kilomètres carrés, et possède un littoral de 225 kilomètres¹. Sa géographie et son capital humain instruit forment l'assise des progrès futurs et recèlent un potentiel élevé dans les secteurs des services, de l'extraction du gaz et de l'agro-industrie.

2. L'Accord de Taëf, qui a mis fin à la guerre civile de 1975-1989, a contribué au maintien de la stabilité politique face aux chocs successifs que le pays a subis. En raison de la non-application de certains articles de l'accord, le confessionnalisme qui régit le système politique et institutionnel du pays n'est plus en mesure de répondre aux besoins de la population ni de protéger les habitants contre des risques croissants².

3. Ployant sous le fardeau de décennies de mauvaise gestion et d'impunité, le Liban est en proie à des soulèvements populaires persistants depuis la fin 2019, a fait défaut sur sa dette souveraine en 2020 et connaît une hausse rapide des prix des denrées de base³. Le système de suivi des tensions administré par le PNUD, qui combine des données issues d'enquêtes de perception et une carte commune des conflits largement consultée, confirme que le mouvement de protestation qui s'est répandu dans le pays en 2019 traduit un manque de confiance généralisé à l'égard des institutions de l'État et de la classe politique⁴.

4. Au lendemain de la crise de 2019, le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté de 58,1 %, passant de près de 52 milliards de dollars à environ 21,8 milliards de dollars en 2021⁵. Le pays affiche une inflation à trois chiffres pour la deuxième année consécutive, la hausse des prix atteignant 211 % en glissement annuel en mai 2022. Depuis le début de la crise en 2019, le pouvoir d'achat de la population a diminué de plus de 85 %.

5. Ces problèmes ont amenuisé les fonctions essentielles de l'État, au point de faire peser un risque d'effondrement. Les services d'approvisionnement en eau et en énergie, de gestion des déchets solides, d'éducation et de santé doivent être améliorés de toute urgence, car le piteux état dans lequel ils se trouvent est un facteur essentiel de la rupture de la confiance et du délitement du contrat social entre l'État et la population. En parallèle, les conditions de travail dans l'administration publique se dégradent rapidement⁶. De plus en plus souvent, les fonctionnaires ne peuvent pas se

¹ Fonds des Nations Unies pour la population, tableau de bord de la population mondiale, 2022 (<https://www.unfpa.org/fr/data/world-population-dashboard>).

² Le pays est actuellement dirigé par un gouvernement intérimaire chargé d'expédier les affaires courantes, ce qui entrave d'autant la prise de décisions nécessaires quant aux plans de réforme à exécuter, l'élaboration des décrets nécessaires et l'établissement des budgets correspondants.

³ Dans son *Bulletin de conjoncture* sur le Liban (automne 2021), la Banque mondiale souligne que les recettes publiques (et, par conséquent, les dépenses publiques) ont chuté de moitié en 2021, au point de représenter 6,6 % du PIB, soit le troisième ratio le plus faible au monde après la Somalie et le Yémen.

⁴ D'après l'indice des États fragiles de l'organisation The Fund for Peace, le Liban se classe dans la catégorie « alerte », avec un score de 91,3.

⁵ Il s'agit de la plus forte contraction parmi 193 pays. Banque mondiale, *Liban : Bulletin de conjoncture*, automne 2021.

⁶ La plupart des bureaux disposent d'une alimentation électrique limitée et manquent de fournitures et d'équipements essentiels.

rendre au travail et se tournent vers d'autres sources de revenus ou partent tenter leur chance à l'étranger⁷.

6. Cette situation influe sur les conditions de sécurité dans le pays. Les forces de sécurité continuent de figurer parmi les institutions les plus fiables de l'État, mais le système de suivi des tensions géré par le PNUD montre que l'insécurité (et l'absence d'état de droit) est le principal facteur de troubles et se caractérise par une forte propension à la violence. Les restrictions budgétaires et les vagues de départs entraînent un manque criant de policiers, qui limite la capacité des autorités à lutter contre les violences communautaires et les infractions⁸.

7. Les répercussions sur la population libanaise, les réfugiés et les personnes déplacées accueillies dans le pays sont considérables. D'après l'enquête sur la pauvreté multidimensionnelle, le taux de pauvreté s'élève à 74 %. Les indicateurs relatifs à l'éducation, à la santé, à la nutrition et à d'autres secteurs marquent un net repli – une situation qui sape les fondements du développement à long terme du pays. Ainsi, pour la première fois en 27 ans, la Banque mondiale a classé le Liban parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

8. En dépit des progrès accomplis, plusieurs obstacles juridiques, institutionnels et sociaux empêchent encore les femmes de jouir de leurs droits. Le Liban présente un des écarts femmes-hommes les plus importants au monde, se classant à cet égard au 119^e rang sur un total de 146 pays⁹, et son taux de participation des femmes au marché du travail, l'un des plus faibles de la planète, ne cesse de se détériorer. D'après l'enquête sur la main-d'œuvre menée en 2022, ce taux a diminué pour atteindre 22,2 %, contre 66,2 % pour les hommes. Le taux de prévalence de la violence domestique s'élève à près de 25 %¹⁰, et les femmes ne représentent que 6,25 % des parlementaires¹¹.

9. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)¹², la crise que traverse le pays oblige les jeunes à abandonner leurs études et à exercer des emplois mal rémunérés, irréguliers et informels pour survivre et aider à nourrir leur famille. Les familles ont réduit leurs dépenses en matière d'éducation pour acheter des produits de première nécessité, et 3 jeunes sur 10 ont complètement arrêté leurs études. Les données font apparaître que les jeunes sont de plus en plus vulnérables à la radicalisation et au recrutement dans des activités illicites.

10. Le Liban abrite le plus grand nombre de personnes déplacées par habitant et par kilomètre carré au monde. Le Gouvernement estime que le pays accueille 1,5 million de Syriens ayant fui la crise dans leur pays.

⁷ En raison de la dépréciation continue de la monnaie, le pouvoir d'achat des fonctionnaires diminue.

⁸ Outre les forces de sécurité, les règlements politiques jouent un rôle important dans la lutte contre les violences communautaires.

⁹ Forum économique mondial, *Global Gender Gap Report 2022* (Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde 2022) (https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2022.pdf). Le Liban se classe au 135^e rang sur 146 pays selon le sous-indice de la participation économique.

¹⁰ D'après l'indice mondial sur les femmes et la paix et la sécurité (2021), le Liban se classe au 132^e rang sur 170 pays (<https://giwps.georgetown.edu/the-index/>).

¹¹ En outre, sur les 77 gouvernements formés au Liban depuis l'indépendance, seuls 9 comprenaient des femmes. Le gouvernement actuel compte une femme ministre (sur 24). Les femmes réfugiées sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire, sont plus susceptibles de ne pas avoir de résidence légale ou d'accès à un abri et sont davantage exposées à des violences fondées sur le genre, notamment à des mariages précoces et forcés, à des actes de harcèlement sexuel et à des violences physiques (<https://arabstates.unwomen.org/en/countries/lebanon>).

¹² UNICEF, *Searching for Hope: A Grim Outlook for Youth as Lebanon Teeters on the Brink of Collapse*, 2022.

11. Au cours des 10 dernières années, des progrès ont été accomplis dans l'adoption de lois et de stratégies environnementales cruciales, mais leur application est précaire¹³. La dégradation continue de l'environnement coûte au pays environ 2,35 milliards de dollars par an¹⁴.

12. Tributaire des importations de combustibles fossiles, la compagnie nationale d'électricité est incapable de répondre à la demande d'énergie au moyen du réseau national, si bien que certaines régions ne reçoivent qu'une heure de courant par jour. Les entreprises et les institutions qui peuvent se le permettre, notamment dans le contexte de la suppression récente des subventions sur les carburants, ont recours à des groupes électrogènes très polluants pour s'approvisionner en électricité.

13. Faisant écho à cette analyse, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable souligne la nécessité de sauvegarder les capacités institutionnelles et énonce des mesures préventives visant à appuyer le programme de réforme structurelle du pays, à préserver les fonctions essentielles de l'État et à assurer le développement à plus long terme.

14. Le Plan-cadre de coopération sera mis en œuvre au moyen de stratégies qui associeront plusieurs entités des Nations Unies et tiendront compte des dynamiques de conflit. Pour progresser dans l'application du Plan-cadre de coopération, le PNUD mettra en place des programmes en collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies et mettra à profit des financements et des compétences mobilisées à la faveur de la coopération Sud-Sud avec la Chine, l'Inde, le Koweït et d'autres pays.

15. Le PNUD contribuera à l'application du Plan-cadre de coopération en mettant à profit : a) sa capacité à réunir les acteurs nationaux pour régler les problèmes et définir la voie à suivre ; b) le solide partenariat qu'il entretient avec le Gouvernement depuis 1960 ; c) ses bureaux locaux dans les quatre régions du pays ; d) sa capacité à fournir à ses partenaires des données et des analyses permettant d'améliorer la prise de décisions concernant les programmes¹⁵ ; e) sa capacité d'expérimentation et d'innovation pour ce qui est de concevoir des programmes, d'analyser des données et d'établir des méthodes de recherche ; f) sa capacité à s'adapter à l'évolution rapide de la situation et aux nouvelles solutions possibles ; g) son rôle de coordination des travaux menés dans le cadre du continuum de l'action humanitaire, du développement et de la paix.

16. Compte tenu des résultats de l'évaluation indépendante du programme de pays pour la période 2017-2020, le nouveau programme de pays devrait être axé sur la réponse à la crise (c'est-à-dire la stabilisation des principales fonctions de l'État et des autorités infranationales) et sur les activités de développement à plus long terme. Conformément au rôle qui lui est attribué dans le Plan de gestion de la crise au Liban¹⁶, le PNUD est bien placé pour piloter l'approche globale du système des Nations Unies en matière de développement local. Il devrait veiller à ce que tous les programmes tiennent compte des questions de genre et, dans la mesure du possible, associent plus étroitement le secteur privé du pays. Toujours d'après l'évaluation, le

¹³ Par exemple, la piètre réglementation du secteur de la construction favorise l'exploitation incontrôlée des carrières, la production de ciment, la pollution industrielle et les constructions anarchiques, détruisant ainsi l'habitat naturel.

¹⁴ Ce chiffre couvre les factures de soins de santé, la perte de valeur des biens et les occasions manquées, comme expliqué dans le rapport *État de l'environnement et perspectives d'avenir au Liban : transformer les crises en opportunités* (PNUD, UNICEF et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2020).

¹⁵ Au moyen notamment du système de suivi des tensions administré par le PNUD.

¹⁶ Le Plan de gestion de la crise au Liban (2022), qui mobilise 126 organisations partenaires, vise à aider plus de 3,2 millions de personnes touchées par la crise (communautés d'accueil, réfugiés et personnes déplacées) vivant au Liban.

PNUD devrait prendre en considération les dynamiques de conflit au moyen d'un dispositif complet de collecte et d'analyse des données qui viendrait compléter et consolider son système de suivi des tensions.

17. Le présent programme de pays fait fond sur les réalisations positives du programme de pays en cours. Ainsi, le PNUD a appuyé la tenue de deux élections nationales, contribué à réduire de 14 000 tonnes les émissions de dioxyde de carbone et soutenu les moyens d'existence de plus d'un million de bénéficiaires dans les communautés d'accueil. Le programme de pays a été conçu sur la base de consultations approfondies auprès des pouvoirs publics, des partenaires internationaux du développement, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes nationales et internationales.

II. Priorités du programme et partenariats

18. L'incapacité du système institutionnel et politique à faire respecter les droits humains et à fournir des services est le principal facteur du délitement progressif du contrat social. Les jeunes en particulier, qui n'ont guère de débouchés, sont de plus en plus exposés à des stratégies d'adaptation préjudiciables et à la radicalisation.

19. Par conséquent, la théorie du changement sur laquelle repose le programme de pays s'articule autour du rétablissement de la confiance entre l'État et les citoyens, en fonction de trois axes étroitement liés et complémentaires :

a) *Si* le PNUD collabore avec le Bureau du Premier Ministre, les cabinets des vice-premiers ministres, les ministères de tutelle, le Parlement et les institutions financières internationales pour traduire le programme national de réforme en lois¹⁷, politiques, stratégies et plans concrets qui contribueront à un développement économique tenant compte des questions écologiques et à l'épreuve des changements climatiques, à la lutte contre la corruption, à la gouvernance numérique et à la réforme de la législation électorale, de l'administration publique et de la fonction publique, *alors* une première étape essentielle sera franchie pour sortir le pays du cercle vicieux des crises ;

b) *Si* le Gouvernement s'emploie, avec le concours du PNUD, à mettre en œuvre des mesures efficaces pour remédier aux défaillances des institutions et à l'érosion du contrat social, *alors* le Liban pourra s'engager sur la voie du relèvement et protéger les droits des groupes qui pâtissent le plus des crises multiples (ou qui risquent d'en pâtir) ;

c) *Si* le PNUD, qui est le principal coordonnateur des travaux menés dans le cadre du continuum de l'action humanitaire, du développement et de la paix et qui assure la codirection du Plan de gestion de la crise au Liban, appuie le rapprochement entre les mesures indispensables d'aide humanitaire et les initiatives de relèvement et de développement à moyen terme qui tiennent compte des dynamiques de conflit, notamment en mobilisant les acteurs nationaux et internationaux pour qu'ils dialoguent et coordonnent leurs efforts dans le cadre d'un plan national de développement et d'autres thématiques pertinentes pour le pays et le continuum de l'action humanitaire, du développement et de la paix, *alors* le Liban pourra entreprendre des programmes de gouvernance inclusive et de développement vert à plus long terme, dans la mesure du possible, compte tenu du contexte politique.

¹⁷ Comme la loi sur les marchés publics.

Priorité 1 : promouvoir et appuyer le programme national de réforme¹⁸

20. Le PNUD œuvrera en faveur de l'inclusion, de la participation et de l'avancement économique et politique des personnes dans toute leur diversité, et notamment des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Il aidera le Gouvernement à libérer le potentiel du secteur privé et à en faire un moteur de développement du pays, en étroite coordination avec les interventions évolutives du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale¹⁹.

21. Le PNUD aidera le Ministère des finances à développer ses capacités de modélisation macrobudgétaire et à renforcer ses moyens de gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne la budgétisation de l'action à mener au titre des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du cadre de financement national intégré. Il continuera de collaborer avec le Ministère de l'économie et du commerce à l'élaboration d'une stratégie nationale d'exportation et de promouvoir la réforme du secteur de l'énergie, en mettant résolument l'accent sur la résilience climatique, les stratégies de développement à faible taux d'émission et les énergies renouvelables.

22. La réforme du secteur de la justice et de la sécurité demeurera une priorité, l'objectif étant de renforcer l'indépendance et l'efficacité des institutions judiciaires, d'accroître leur accessibilité, notamment pour les femmes, et de favoriser la prise en compte systématique des stratégies de police de proximité.

23. Le PNUD aidera la Commission nationale de lutte contre la corruption à prévenir et à combattre la corruption suivant une approche intégrée et ciblée, en respectant la stratégie nationale de lutte contre la corruption et en nouant des liens avec l'Alliance des femmes pour l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes, nouvellement créée.

24. Le PNUD appuiera le bon déroulement du cycle électoral et, à cette fin, prendra part aux préparatifs des élections à venir²⁰, apportera un appui opérationnel pendant les scrutins et prêtera son concours après les élections²¹. Entre deux cycles, il contribuera à l'application des enseignements tirés de l'expérience et à la mise en œuvre des réformes nécessaires de la législation et des procédures électorales afin de garantir des élections plus transparentes, libres, inclusives et viables.

25. En étroite collaboration avec le Gouvernement, le PNUD préconisera et appuiera la mise en œuvre de mécanismes de gouvernance numérique.

26. Le PNUD poursuivra ses travaux en coopération avec les institutions de contrôle (l'Inspection centrale, la Cour des comptes et le Conseil de la fonction publique) pour réviser et moderniser leurs mandats et accroître leur efficacité et leur efficience.

27. Dans le cadre de la stratégie d'appui parlementaire exécutée par l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD soutiendra la fonction de contrôle et la fonction législative du Parlement. Il appuiera la rédaction des textes de loi nécessaires à la mise en œuvre du programme de réforme du Gouvernement. Il renforcera la capacité

¹⁸ Cette priorité contribue expressément à la réalisation des objectifs 5, 7, 8, 9, 10 et 13.

¹⁹ L'accord de principe conclu en avril 2022 entre le FMI et le Liban (qui doit encore être approuvé par le conseil d'administration du FMI) expose les politiques économiques globales qui pourraient bénéficier d'un dispositif de financement élargi de 2 173,9 millions de droits de tirage spéciaux (soit environ 3 milliards de dollars) sur 46 mois. Il vise à soutenir la stratégie de réforme mise au point par les autorités libanaises pour rétablir la croissance et la viabilité financière, renforcer la gouvernance et la transparence et accroître les dépenses sociales et de reconstruction.

²⁰ Dont les élections municipales de 2023 et les élections parlementaires de 2026.

²¹ Conformément à la note d'orientation du PNUD sur l'assistance électorale (2007), page 3 et suivantes.

des parlementaires, et notamment des femmes députées, à promouvoir le développement durable à l'échelle nationale, sur la base d'un consensus politique et d'un dialogue efficace et continu entre les blocs politiques, les factions et le Parlement.

Priorité 2 : appuyer les interventions à court et moyen terme menées face à la crise et concourir à la prévention des crises²²

28. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD mettra au point une stratégie à court et moyen terme pour stabiliser et protéger les fonctions essentielles des pouvoirs publics. En outre, en étroite coopération avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et d'autres partenaires internationaux, il soutiendra à court terme la prestation de services économiques, sociaux et relatifs à l'état de droit. Il aidera les communautés d'accueil, les acteurs et les municipalités (ainsi que les unions municipales) à maintenir la prestation de services essentiels et la stabilité et, à cette fin :

a) il apportera une aide plus vigoureuse aux secteurs productifs et aux structures génératrices de revenus (microentreprises, petites et moyennes entreprises et start-up), notamment aux initiatives dirigées par des femmes ;

b) il privilégiera les solutions énergétiques durables, notamment celles fondées sur l'énergie solaire et celles propices à l'efficacité énergétique, afin de réduire les dépenses de fonctionnement et de permettre aux municipalités et aux unions municipales d'assurer des services essentiels, comme la gestion des déchets solides, des eaux usées et des ressources en eau ;

c) il assurera un processus inclusif et tenant compte des dynamiques de conflit, le but étant à terme d'instaurer la paix et de renforcer la stabilité et la bonne gouvernance dans les communautés d'accueil.

29. Afin de fonder les activités de programme sur des données factuelles, le PNUD veillera à suivre et à analyser les tensions de manière continue et formulera au Gouvernement et aux autres parties prenantes des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer les relations intercommunautaires.

30. La gestion des risques de catastrophe est un investissement rentable, qui permet de réduire le coût des catastrophes à la faveur d'un dispositif de gestion des risques correspondants. Le PNUD collaborera à cet égard avec l'Unité de gestion des risques de catastrophe relevant du Bureau du Premier Ministre ainsi qu'avec le Ministère de l'intérieur et des municipalités.

31. La consolidation de la paix et la prévention des conflits étant des éléments transversaux de son action au Liban, le PNUD mettra au point et appuiera des initiatives axées sur ces domaines cruciaux, notamment en établissant et en soutenant des infrastructures de paix au niveau local.

32. Au titre de cet axe prioritaire, le PNUD concevra et mettra à l'essai des approches innovantes de consolidation de la paix dans le cyberspace, afin de faire échec aux discours de haine et aux manipulations de l'opinion sur Internet, et notamment dans les médias sociaux. Dans la droite lignée du programme des Nations Unies pour les femmes et la paix et la sécurité, il s'emploiera à protéger et à promouvoir la participation des femmes à cet égard.

33. Les jeunes étant de plus en plus vulnérables à la radicalisation, le PNUD s'attachera à évaluer les besoins de différents secteurs et marchés dans l'optique de favoriser l'employabilité des jeunes. Il élargira la portée de son programme de

²² Cette priorité contribue expressément à la réalisation des objectifs 1, 5, 6, 8, 10 et 16.

leadership des jeunes afin de donner aux acteurs et actrices du changement les moyens de leur ambition et d'aider des jeunes à concevoir et à mettre en œuvre des solutions de développement innovantes, efficaces et durables sous diverses formes.

Priorité 3 : appuyer, dans le prolongement des interventions menées face à la crise, les ambitions à plus long terme du pays en vue d'un développement vert et inclusif²³

34. Prenant appui sur le projet de soutien aux communautés d'accueil au Liban, le PNUD aidera le Gouvernement à concevoir un programme de développement local à plus long terme, qui mettra l'accent sur toutes les questions de développement et de gouvernance à l'échelon infranational.

35. Une relance verte suppose de bâtir un environnement sain et résilient. Le PNUD renforcera la capacité des institutions à mettre en œuvre et à superviser des interventions tenant compte des questions de genre dans les filières des énergies durables, de la gestion des déchets solides, de la gestion des ressources en eau et des eaux usées et des modèles de production verte, et ce, dans les buts suivants :

a) mettre fin à la dégradation de l'environnement et protéger les ressources naturelles ; rechercher des solutions à plus long terme pour réduire la pollution et améliorer l'utilisation efficace des ressources naturelles ;

b) atténuer la crise climatique et s'adapter à ses conséquences ;

c) promouvoir une gestion durable des terres et des approches écosystémiques.

36. La contraction économique enregistrée au cours des trois dernières années a principalement touché le secteur des services (tourisme, commerce, immobilier et services financiers). La crise financière, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'explosion survenue au port de Beyrouth²⁴ ont mis en évidence la vulnérabilité du modèle économique traditionnel du pays, ancré dans des pratiques rentières. En étroite coordination avec les institutions financières internationales, le PNUD aidera le Gouvernement à planifier et à amorcer le virage vers une économie plus juste, plus résiliente et moins vulnérable aux chocs internes et externes.

37. En collaboration avec ses partenaires, le PNUD mène actuellement une série d'évaluations sectorielles visant à analyser, selon une perspective de genre, les secteurs du pays qui présentent un avantage comparatif et pourraient mettre le Liban sur la voie d'une relance verte. Il cherchera à nouer des partenariats avec des institutions financières internationales et des acteurs du monde universitaire en vue de la production d'études et d'analyses sur les caractéristiques de ce modèle, en veillant à trouver un juste équilibre entre les politiques et interventions macroéconomiques et microéconomiques.

38. Les acteurs du secteur privé, et notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, resteront le principal moteur de la croissance du pays. Le PNUD cherchera à libérer le potentiel du secteur privé en tenant dûment compte de l'économie politique et nouera, à cette fin, un dialogue stratégique avec les associations professionnelles nationales et locales. Si cela est possible sur les plans économique et social, il appuiera l'établissement de partenariats public-privé pour la

²³ Cette priorité contribue expressément à la réalisation des objectifs 5, 7, 8, 12, 13, 15 et 17.

²⁴ L'explosion qui a détruit en grande partie le port de Beyrouth le 4 août 2020 a infligé de graves dommages aux zones résidentielles et commerciales densément peuplées situées dans un rayon d'un à deux kilomètres. La catastrophe a fait plus de 200 morts, plus de 7 000 blessés et près de 300 000 personnes sans abri.

fourniture de services de base, tels que la gestion des déchets solides et l'approvisionnement en eau et en énergie.

39. Le PNUD s'emploiera à renforcer la capacité des institutions locales à planifier les activités de développement en tenant compte de la dimension du genre et des questions touchant la jeunesse. Les plans de développement local prendront en considération les dynamiques de conflit, s'appuieront sur les spécificités socioéconomiques, culturelles et naturelles et d'autres caractéristiques des régions ciblées, et mettront à profit les capacités locales et les liens établis, notamment avec le secteur privé et la diaspora, pour exploiter le potentiel de la région et améliorer les moyens d'existence de la population.

40. Le financement est une question centrale dans la problématique du développement du secteur privé. Le PNUD explorera les possibilités d'une collaboration avec des accélérateurs du secteur des technologies financières afin d'envisager de nouvelles méthodes de financement. Ainsi, parmi les options envisageables, et conformément au cadre de financement international, il réfléchira à l'opportunité de s'appuyer sur les services financiers numériques, de créer un fonds de développement, de collaborer avec la diaspora (investissements directs, mises de fonds, financement participatif et capital-risque) et d'élaborer des solutions adaptées aux besoins des femmes pour l'accès à divers produits financiers.

III. Administration du programme et gestion des risques

41. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

42. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

43. La conception du programme de pays du PNUD repose sur un portefeuille de projets intégrés. En prenant appui sur le partenariat solide établi avec le Gouvernement et sur les nombreux bureaux locaux, le PNUD contribuera à l'élaboration de lois, de stratégies, de politiques et de réglementations nationales et à leur mise en œuvre au niveau infranational, et veillera à ce que les bonnes pratiques et les données d'expérience issues de l'échelon infranational soient incorporées au niveau national.

44. Dans le cadre de l'exécution du programme de pays, le PNUD intégrera systématiquement les quatre thématiques transversales prioritaires – le genre, la jeunesse, le secteur privé et la riposte à la crise environnementale et climatique – dans toutes ses activités de soutien technique et d'appui à l'exécution à l'échelle nationale et infranationale.

45. Tous les programmes et projets du PNUD donnent la priorité à l'être humain et aux droits des personnes, en particulier dans le contexte de crises multiples et concomitantes. Face à l'aggravation des vulnérabilités existantes au fil des différentes

crises, le PNUD continuera de protéger et de promouvoir les droits de la population libanaise et de veiller à la prise en compte des questions de genre, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés.

46. Face aux risques liés au contexte délicat dans lequel le pays se trouve, le PNUD prévoit des mesures d'atténuation rigoureuses. Compte tenu des perspectives incertaines concernant le programme de réforme, il doit gérer le programme de manière souple et flexible et mettre en place de solides structures de coordination avec le Gouvernement, les donateurs actuels²⁵, les donateurs potentiels²⁶, la société civile et les partenaires du milieu universitaire afin de pouvoir adapter ses activités aux évolutions constantes et aux possibilités de développement qui se dessinent.

47. La crise politique qui secoue le pays complique la collaboration du PNUD avec le Gouvernement et les partenaires non gouvernementaux et, par conséquent, nécessitera d'adopter des modalités innovantes d'appui à l'exécution en vue de stabiliser les fonctions nationales et infranationales essentielles et la prestation des services.

48. L'instabilité du marché national, due à la crise économique et à la corruption généralisée, entrave les mécanismes d'approvisionnement du PNUD et réduit l'efficacité et le bon déroulement du programme. Pour remédier à ce problème, le PNUD procède régulièrement à des contrôles ponctuels et dispense des programmes de formation à son personnel et à ses partenaires.

49. La guerre en Ukraine et le ralentissement économique en Europe risquent de nuire à la mobilisation des ressources du PNUD et exigent de diversifier la base de donateurs, de mettre à profit de nouveaux leviers d'action et d'améliorer la communication sur la valeur ajoutée du PNUD dans le pays.

50. Compte tenu de tous ces éléments, il est primordial d'évaluer et de gérer en permanence les risques en matière de sécurité ainsi que les risques sociaux, environnementaux et opérationnels. Pour atténuer les risques sociaux et environnementaux et leurs incidences éventuelles, le PNUD appliquera ses normes en la matière et son mécanisme d'établissement des responsabilités.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

51. Le PNUD occupe une place centrale au Liban dans le cadre de l'action menée par le système des Nations Unies pour fonder les interventions sur des données factuelles. Son système de suivi des tensions, qui intègre un dispositif d'analyse localisée des conflits, est l'un des outils dont dispose le bureau de pays pour contrôler l'exécution et piloter la prise de décisions relatives au programme. Le PNUD veillera ainsi à ce que les systèmes et outils de suivi et d'analyse qu'il a déjà mis en place au titre de différents projets soient accessibles dans toutes ses activités de programme et celles de ses partenaires au Liban. Le PNUD veillera, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, à soutenir l'Administration centrale de la statistique.

52. Grâce à la disponibilité des données et des analyses aux fins de la prise de décisions, le programme peut gagner en souplesse et s'adapter rapidement à toute évolution rapide de la situation, aux nouveaux besoins et aux possibilités qui se font jour. Ainsi, la direction du PNUD organisera régulièrement, aux niveaux national et local, des séances d'apprentissage qui tireront parti des mécanismes de coordination

²⁵ L'Allemagne, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse, le Conseil de coopération du Golfe et l'Union européenne.

²⁶ Comme l'Inde et la Banque islamique de développement.

existants, et elle encouragera l'expérimentation de nouvelles idées et approches et de méthodes innovantes. Au moins 7 % des ressources du programme de pays seront consacrées aux activités de suivi, d'évaluation et d'analyse des données.

53. Le PNUD veillera à ce qu'au moins 20 % de l'ensemble des activités de programme et de projet prennent en compte expressément la question de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes et à ce que 70 % des interventions obtiennent la note GEN2 au cours de la seconde moitié de la période d'exécution. Afin d'établir un suivi des dépenses engagées au titre du programme de pays et d'améliorer la prise en considération des questions de genre dans les activités de planification, d'exécution et de contrôle, il appliquera le marqueur genre ainsi que le plan de suivi et d'évaluation tenant compte de la dimension du genre établi par le bureau de pays.

54. Pour aider le système des Nations Unies à élargir le débat sur les programmes nationaux de réforme et de développement, le bureau de pays du PNUD compte mettre au point, au titre de son plan de recherche pluriannuel, une série de notes d'orientation, de simulations, de documents de travail, d'enquêtes et d'autres publications.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Liban (2023-2025)

Priorité ou objectif du pays : Concevoir, exécuter, promouvoir et appuyer le programme national de réforme

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : Le contrat social est consolidé, inclusif et ancré dans les droits humains, ce qui permet de renforcer la bonne gouvernance, d'améliorer l'efficacité et le sens des responsabilités des institutions et d'accroître la participation des femmes

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La transformation structurelle est accélérée, notamment en ce qui concerne les transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur de réalisation 1.1 Pourcentage de la population souscrivant aux grandes décisions prises par le Gouvernement. Niveau de référence : 0 % Niveau cible : 60 %</p>	<p>Source des données : enquête de perception Fréquence de la collecte : deux fois par an Entité responsable : PNUD</p>	<p>Produit 1.1. Élaboration de lois, de politiques, de stratégies, de plans et de règlements qui portent sur les questions écologiques, tiennent compte des questions de genre et d'âge et concourent à la mise en œuvre du programme national de réforme <i>Indicateur 1.1.1.</i> État d'avancement (en pourcentage) dans l'application de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et dans la rédaction de lois sur la question et leur présentation pour approbation Niveau de référence : 10 % (lutte contre la corruption) Niveau cible : 50 % Source des données et fréquence de la collecte : rapports nationaux sur la lutte contre la corruption, rapports nationaux et rapports du PNUD, tous les ans <i>Indicateur 1.1.2.</i> Élaboration et approbation d'une stratégie pour la prestation intégrée de services de qualité à la population Niveau de référence : aucune stratégie Niveau cible : stratégie établie Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD, tous les ans <i>Indicateur 1.1.3.</i> Nombre d'institutions publiques ayant élaboré des projets de transformation numérique Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD et rapports nationaux, tous les ans <i>Indicateur 1.1.4.</i> Nombre de lois, de politiques, de plans et de règlements en faveur de l'égalité des genres et de</p>	<p>Partenaires nationaux : Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur et des municipalités, Ministère de la justice, Ministère des finances, Ministère de l'économie et du commerce, Parlement et comités parlementaires, comité de surveillance des élections du cabinet d'État chargé de la réforme administrative, Haut Comité de lutte contre la corruption, Comité technique de lutte contre la corruption, organes de surveillance, Commission nationale de lutte contre la corruption, organisations de femmes et de jeunes, chambres de commerce</p> <p>Partenaires internationaux : Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Banque mondiale, Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds monétaire international, Groupe international de</p>	<p>Ressources ordinaires : 125 600 dollars Autres ressources : 25 130 275 dollars</p>
<p>Indicateur de réalisation 1.2 (indicateur 16.6.2 relatif aux objectifs de développement durable) Proportion de la population satisfaite de sa dernière expérience des services publics. Niveau de référence : sans objet Niveau cible : 60 %</p>	<p>Source des données : enquête de perception Fréquence de la collecte : deux fois par an Entité responsable : PNUD</p>			
<p>Indicateur de réalisation 1.3 (adaptation de la cible 5.c) Pourcentage de lois et de politiques clés qui visent explicitement à favoriser l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles à tous les niveaux.</p>	<p>Source des données : examen indépendant des politiques et des lois (étude) Fréquence de la collecte : tous les ans Entité responsable : PNUD</p>			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau de référence (genre) : sans objet</p> <p>Niveau cible : 80 %</p> <p>Niveau de référence (jeunes) : sans objet</p> <p>Niveau cible : 80 %</p>		<p>l'avancement des jeunes ayant été rédigés et présentés pour approbation</p> <p>Niveau de référence : 4</p> <p>Niveau cible : 10</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports nationaux et rapports des entités des Nations Unies, tous les ans</p>	<p>coordination de la lutte contre la corruption, Union européenne</p>	
<p>Indicateur de réalisation 1.4 (adaptation de l'indicateur du Plan-cadre de coopération)</p> <p>Nombre de plans, stratégies, politiques, lois et règlements nationaux intégrant des mesures de protection de la planète et de lutte contre la crise climatique.</p> <p>Niveau de référence : 11</p> <p>Niveau cible : 16</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports nationaux</p>	<p>Source des données : rapports du PNUD et du Gouvernement</p> <p>Fréquence de la collecte : tous les ans</p> <p>Entités responsables : PNUD/Gouvernement</p>	<p><i>Indicateur 1.1.6.</i> Élaboration et approbation de la stratégie nationale d'exportation</p> <p>Niveau de référence : aucune stratégie</p> <p>Niveau cible : stratégie établie</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD, tous les ans</p> <p><i>Indicateur 1.1.7.</i> Élaboration et approbation de la stratégie de réforme de l'administration publique</p> <p>Niveau de référence : aucune stratégie</p> <p>Niveau cible : stratégie établie</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD, tous les ans</p> <p><i>Indicateur 1.1.8.</i> Nombre de formations et d'activités relatives à la gestion des finances publiques et à la modélisation macrobudgétaire</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 12</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports annuels du PNUD</p> <p><i>Indicateur 1.1.9.</i> Nombre de politiques et de programmes conçus ou exécutés à l'appui de la compétitivité des secteurs productifs</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD, tous les ans</p>		
		<p>Produit 1.2. Renforcement du dynamisme, de l'ouverture, de la participation et de la représentation dans le cadre de la prise de décisions aux niveaux national, régional et local</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p><i>Indicateur 1.2.1.</i> (modification de l'indicateur 16.7.2 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Proportion de la population (femmes/hommes) qui estime que la prise de décisions est devenue plus ouverte et plus réactive</p> <p>Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Niveau cible : 45 % (pour les femmes comme pour les hommes)</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : enquête de perception du PNUD, tous les six mois</p>		
		<p><i>Indicateur 1.2.2.</i> Pourcentage de la population cible qui estime que le Parlement tient davantage compte de ses besoins (ventilé par sexe)</p> <p>Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Niveau cible : 40 % (pour les femmes comme pour les hommes)</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports nationaux et rapports du PNUD ou de l'équipe de pays des Nations Unies, tous les ans</p>		
		<p><i>Indicateur 1.2.3.</i> Nombre de mesures soumises pour adoption qui visent à améliorer l'efficacité, la transparence et le caractère inclusif des élections (municipales et parlementaires)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2 (2023) et 4 (2025-2026)</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports nationaux, tous les ans</p>		
		<p><i>Indicateur 1.2.4.</i> Nombre de mesures visant à renforcer la participation et l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans les institutions et les mécanismes (comme le processus électoral et l'établissement du budget national)</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 8</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD, tous les ans</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Priorité ou objectif du pays : Agir avec fermeté pour atténuer les crises multiples qui sévissent dans le pays				
Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : La sécurité, la stabilité, la justice et la paix sociale sont renforcées				
Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : La résilience est renforcée face à l'incertitude et aux risques systémiques				
Indicateur de réalisation 2.1 Proportion de la population qui constate des améliorations en matière de sécurité et de stabilité (ventilée par sexe). Niveau de référence : 0 % Niveau cible : 60 %	Source des données : enquête de perception du PNUD et rapports d'autres organismes des Nations Unies Fréquence de la collecte : tous les trimestres Entité responsable : PNUD	Produit 2.1 (résultat 3.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources). Renforcement de la capacité du système institutionnel à gérer les risques et les chocs multidimensionnels aux niveaux national et infranational <i>Indicateur 2.1.1.</i> Nombre de stratégies et de plans inclusifs et tenant compte des risques mis en place aux niveaux national et municipal Niveau de référence : 0 Niveau cible : 15	Partenaires nationaux : Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'environnement, Ministère des affaires sociales, Ministère de l'intérieur et des municipalités, Ministère de la justice, Ministère de la santé, Ministère de l'agriculture, Commission nationale des droits de l'homme, Forces de sécurité intérieure, organisations de la société civile, secteur privé	Ressources ordinaires : 314 000 dollars Autres ressources : 140 350 000 dollars
Indicateur de réalisation 2.2 (indicateur 16.3.1 relatif aux objectifs de développement durable) Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus (ventilée par sexe). Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : 60 %	Source des données : bulletin sur le secteur de la justice (étude) Fréquence de la collecte : tous les ans Entité responsable : PNUD	Source des données et fréquence de la collecte : rapports de projet du PNUD, tous les ans <i>Indicateur 2.1.2.</i> Portée du suivi des tensions tenant compte des questions de genre dans des zones vulnérables Niveau de référence : 250 Niveau cible : 375 Source des données et fréquence de la collecte : enquête de perception du PNUD, tous les ans <i>Indicateur 2.1.3.</i> Nombre de plateformes et d'outils mis en place pour rétablir la confiance verticale et prévenir et atténuer les conflits et les violences aux niveaux national et local (y compris dans les écoles) Niveau de référence : 251 Niveau cible : 100	Partenaires internationaux : Allemagne, Australie, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Norvège, Royaume-Uni, Suisse, Banque islamique de développement, Conseil de coopération du Golfe, Union européenne	
Indicateur de réalisation 2.3 Pourcentage de Libanais et de personnes déplacées bénéficiant (directement et indirectement) d'interventions intégrées et ciblées, notamment concernant le renforcement de la sécurité et de la stabilité sociales et économiques.	Source des données : système de suivi du PNUD Fréquence de la collecte : tous les ans Entité responsable : PNUD	<i>Indicateur 2.1.4.</i> Nombre de jeunes et de professionnels des médias formés à la prévention des conflits et à la lutte contre la diffusion des discours de haine Niveau de référence : 200 Niveau cible : 200 Source des données et fréquence de la collecte : veille des médias et rapports de terrain, tous les ans <i>Indicateur 2.1.5.</i> Nombre d'initiatives visant à aider le Liban à remédier aux causes profondes des tensions		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau de référence : 35 % Niveau cible : 60 %</p> <p>Indicateur de réalisation 2.4 Proportion de la population touchée par les déplacements qui estime que la qualité des services de base s'est améliorée (ventilée par sexe). Niveau de référence : Niveau cible : 45 %</p>	<p>Source des données : enquête de perception du PNUD Fréquence de la collecte : tous les ans Entité responsable : PNUD</p>	<p>Niveau de référence : 4 Niveau cible : 4 Source des données et fréquence de la collecte : rapports de terrain, tous les ans</p> <p>Produit 2.2 (produit 3.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources). Mise en œuvre, aux niveaux national et infranational, de solutions de relèvement inclusives et, notamment, d'initiatives de stabilisation, de cohésion sociale, de consolidation de la paix et de lutte contre les mines, compte tenu des risques, de la dimension du genre et des questions relatives à la jeunesse</p> <p><i>Indicateur 2.2.1.</i> Pourcentage de personnes (ventilé par sexe) exerçant un emploi et bénéficiant d'une amélioration de leurs moyens d'existence sur des terres déminées Niveau de référence : 55 % Niveau cible : 75 % Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD et de l'Armée libanaise, tous les ans</p> <p><i>Indicateur 2.2.2.</i> Nombre de personnes exerçant un emploi et bénéficiant d'une amélioration de leurs moyens d'existence dans des contextes de crise ou de sortie de crise (ventilé par sexe et par âge) Niveau de référence : 415 000 Niveau cible : 250 000 (supplémentaires) Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD, articles parus dans les médias et rapports thématiques, tous les ans</p> <p>Produit 2.3 (produit 3.4 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources). Mise en place de solutions de développement intégrées et tenant compte des dynamiques de conflit et des questions de genre dans les municipalités qui accueillent des populations les plus vulnérables (notamment dans les communautés d'accueil), l'objectif étant de renforcer la résilience de ces personnes</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><i>Indicateur 2.3.1.</i> Nombre de personnes déplacées, de Libanais et de communautés d'accueil bénéficiant d'interventions intégrées et ciblées, axées notamment sur le renforcement de la stabilité sociale</p> <p>Niveau de référence : 2,5 millions de Libanais et de personnes déplacées et 200 communautés d'accueil</p> <p>Niveau cible : 4 millions de Libanais et de personnes déplacées et 100 communautés d'accueil supplémentaires</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD et articles parus dans les médias</p> <p><i>Indicateur 2.3.2.</i> Proportion de municipalités vulnérables bénéficiant d'infrastructures améliorées et de services de base de qualité</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Niveau cible : 30 %</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD et articles parus dans les médias, tous les ans</p>		
		<p>Produit 2.4. Élargissement de l'espace dévolu à la société civile et de l'accès à la justice dans l'intérêt des femmes et des hommes, mise en œuvre de mesures de lutte contre le racisme et la discrimination, et renforcement de l'état de droit et des droits humains</p> <p><i>Indicateur 2.4.1.</i> Actualisation du plan d'action national pour les droits humains au moyen d'un processus inclusif, et mise en place d'un mécanisme de suivi opérationnel</p> <p>Niveau de référence : aucun plan d'action</p> <p>Niveau cible : plan d'action établi</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD, tous les ans</p> <p><i>Indicateur 2.4.2.</i> Proportion des municipalités contribuant à au moins une composante du programme de réforme de la police municipale</p> <p>Niveau de référence : 20 %</p> <p>Niveau cible : 30 %</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD et des cellules de sécurité, tous les ans</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p><i>Indicateur 2.4.3.</i> Nombre de personnes bénéficiant de services d'aide juridictionnelle (ventilé par sexe et par type de services) Niveau de référence : 3 500 (2021) Niveau cible : 15 000 Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD, tous les ans</p>				
<p>Priorité ou objectif du pays : Mettre le Liban sur la voie du développement durable</p>				
<p>Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : La dynamique de stabilisation et de relance verte est renforcée, et les facteurs de vulnérabilité et les risques environnementaux sont atténués, notamment grâce à l'amélioration de la compétitivité et de l'environnement commercial des microentreprises et des petites et moyennes entreprises axées sur le développement durable et des secteurs productifs verts à fort potentiel</p>				
<p>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits et centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains</p>				
<p>Indicateur de réalisation 3.1 (adaptation de l'indicateur 13.2.1 relatif aux objectifs de développement durable) Mise en place d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan intégré visant à renforcer les capacités nationales d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et à promouvoir la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire. Niveau de référence : aucun dispositif Niveau cible : dispositif établi</p>	<p>Source des données : rapports du Gouvernement Fréquence de la collecte : tous les ans Entités responsables : Gouvernement</p>	<p>Produit 3.1 (produit 4.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources). Protection et gestion des ressources naturelles à l'appui de l'amélioration durable de la productivité et des moyens d'existence <i>Indicateur 3.1.1.</i> Nombre de plans de gestion durable des terres élaborés à l'échelon local Niveau de référence : 16 (2022) Niveau cible : 22 Source des données et fréquence de la collecte : rapports de projet, tous les ans <i>Indicateur 3.1.2.</i> Superficie des terres agricoles faisant l'objet de pratiques d'irrigation améliorées. Niveau de référence : 0 hectare Niveau cible : 15 000 hectares Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD, tous les ans <i>Indicateur 3.1.3.</i> Nombre d'installations et de communautés ayant adopté des méthodes de réduction de la pollution (déchets solides, eaux usées, autres opérations de nettoyage). Niveau de référence : 0 Niveau cible : 11 Source des données et fréquence de la collecte : rapports de projet du PNUD, tous les ans</p>	<p>Partenaires nationaux : Bureau du Premier Ministre, Ministère des affaires sociales, Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture, Parlement, chambres de commerce, secteur privé</p> <p>Partenaires internationaux : Allemagne, Corée du Sud, États-Unis d'Amérique, Italie, Royaume-Uni, Conseil de coopération du Golfe, Union européenne</p>	<p>Ressources ordinaires : 188 400 dollars Autres ressources : 62 572 725 dollars</p>
<p>Indicateur de réalisation 3.2 (adaptation de l'indicateur du Plan-cadre de coopération)</p>	<p>Source des données : base de données et rapports de projet</p>	<p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 11 Source des données et fréquence de la collecte : rapports de projet du PNUD, tous les ans</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Superficie des terrains faisant l'objet d'une gestion forestière durable, y compris les réserves naturelles, les forêts et les pâturages (en pourcentage de la superficie du pays)</p> <p>Niveau de référence : 2,5 %</p> <p>Niveau cible : 5 %</p>	<p>Fréquence de la collecte : tous les ans</p> <p>Entités responsables : PNUD/Gouvernement</p> <p>Source des données : rapports des entités des Nations Unies</p> <p>Fréquence de la collecte : tous les ans</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p><i>Indicateur 3.1.4.</i> Consommation annuelle de substances appauvrissant la couche d'ozone</p> <p>Niveau de référence : 25,5 tonnes</p> <p>Niveau cible : 15 tonnes</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports nationaux, tous les ans</p> <p>Produit 3.2 (produit 5.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources). Accélération de la transition vers les énergies renouvelables grâce aux progrès technologiques, aux innovations en matière d'énergies propres et à de nouveaux mécanismes de financement en faveur d'une relance verte</p> <p><i>Indicateur 3.2.1.</i> Capacité annuelle des sources d'énergie renouvelable installées [indicateur relatif au produit 1.2 du Plan-cadre de coopération et indicateur 5.2.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources : Augmentation (en mégawatts) de la capacité d'énergie renouvelable installée (énergie solaire, énergie éolienne, énergie de la biomasse et autres technologies)]</p> <p>Niveau de référence : 1,15 mégawatt par an</p> <p>Niveau cible : 2,56 mégawatts par an</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports de projet, tous les ans</p> <p><i>Indicateur 3.2.2.</i> Nombre d'institutions touchées par la crise mettant à profit des approches sans incidence sur le climat</p> <p>Niveau de référence : non disponible</p> <p>Niveau cible : 20</p> <p>Source des données et fréquence de la collecte : rapports de projet, tous les ans</p>		
<p>Indicateur de réalisation 3.3</p> <p>Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures environnementales et aux activités d'exploitation et d'entretien (à l'exclusion des coûts afférents au fonctionnement des projets)</p> <p>Niveau de référence : sans objet</p> <p>Niveau cible : 35 millions de dollars</p>		<p>Produit 3.3 (adaptation du produit 6.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources). Mise en œuvre de mesures pilotées par les autorités nationales pour parvenir à une économie inclusive et verte et faire progresser l'avancement économique des femmes dans toute leur diversité</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p><i>Indicateur 3.3.1.</i> Nombre total de microentreprises et de petites et moyennes entreprises ciblées (nombre total et nombre d'entreprises dirigées par des femmes) Niveau de référence : 350, dont 100 dirigées par des femmes Niveau cible : 550, dont 200 dirigées par des femmes Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD et rapports thématiques</p> <p><i>Indicateur 3.3.2.</i> Nombre de filières bénéficiant d'un appui. Niveau de référence : 6 Niveau cible : 3 (supplémentaires) Source des données et fréquence de la collecte : rapports du PNUD et rapports thématiques, tous les ans</p>		